



Résolution N° 3

GA-2022-90-RES-03

Objet : Trois projets de résolution établis par la Fédération de Russie

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 90^{ème} session à New Delhi (Inde) du 18 au 21 octobre 2022,

VU les articles 2, 3 et 4 du Statut,

CONSIDÉRANT les projets de résolution établis par la Fédération de Russie, intitulés « Respect du principe de non-intervention de l'Organisation dans des affaires à caractère politique », « Incidence de l'adhésion volontaire à l'O.I.P.C.-INTERPOL sur les buts de l'Organisation » et « Application de l'article 2 du Statut d'INTERPOL dans le contexte du traitement d'informations par le canal d'INTERPOL » (« les Projets de résolution »),

CONSIDÉRANT EN OUTRE les trois projets de rapport et projets de résolution présentés par la Fédération de Russie, intitulés 1) « Respect du principe de non-intervention de l'Organisation dans des affaires à caractère politique », 2) « Application de l'article 2 du Statut d'INTERPOL dans le contexte du traitement d'informations par le canal d'INTERPOL » et 3) « Incidence de l'adhésion volontaire à l'O.I.P.C.-INTERPOL sur les buts de l'Organisation »,

PRENANT NOTE de la complexité juridique des questions abordées dans chacun des Projets de résolution,

DÉCIDE de charger le Groupe de travail chargé d'examiner les dispositions juridiques relatives aux organes de gouvernance d'INTERPOL d'examiner attentivement les différentes propositions de la Fédération de Russie et d'examiner séparément les Projets de résolution ;

INVITE les Membres de l'Organisation à continuer à participer activement en nommant des experts de haut niveau des questions de gouvernance et du droit international public au sein du Groupe de travail chargé d'examiner les dispositions juridiques relatives aux organes d'INTERPOL ;

DEMANDE au Groupe de travail de présenter à l'Assemblée générale réunie en sa 91^{ème} session un rapport de situation abordant chacune des trois propositions et comportant ses conclusions et suggestions éventuelles.

Adoptée